

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau à 19 h, ce vingt-deuxième jour du mois de janvier 2018, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette
Monsieur Serge Paquin
Monsieur Jean-Pierre Pagé
Madame Sylvie Lambert
Monsieur Francis Bellemare
Madame Danie Blais

Sous la présidence de monsieur Jean-Claude Léveillé, maire.

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général, est également présent.

RÉSOLUTION : 2018-01-16 Ouverture de la séance

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 22 janvier 2018. Il est 19 h 01.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-17 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant les sujets suivants :

- Participation au souper annuel de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf;
- Félicitations au comité organisateur, aux bénévoles ainsi qu'aux employés du service des loisirs et de la culture pour l'organisation du Tournoi de hockey provincial Midget Métro de Donnacona

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-18 Assemblée publique de consultation; Projets de règlements numéro V-535-04 et V-539-07

Dans un avis public paru dans le Courrier de Portneuf du 20 décembre 2017, les personnes intéressées ont été invitées à participer à une assemblée publique de consultation concernant les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro V-535-04 modifiant le plan d'urbanisme numéro V-535 afin de revoir la délimitation des affectations résidentielles de moyenne et de haute densité ainsi que de l'affectation commerces structurants;
- Premier projet de règlement numéro V-539-07 modifiant le règlement de zonage numéro V-539 afin de modifier la délimitation des zones commerciale C-2 et résidentielle de moyenne densité Rb-25, de créer une nouvelle zone résidentielle de haute densité Rc-19 et de revoir certaines dispositions réglementaires.

Deux (2) personnes sont présentes à l'assemblée publique de consultation.

Monsieur Benoit Filion présente ces projets de règlement ainsi que les enjeux relatifs à l'adoption de ces derniers. Monsieur Pierre-Luc Gignac présente les procédures subséquentes liées à l'adoption, à l'approbation et à l'entrée en vigueur de ces projets de règlement. Les personnes présentes ont l'occasion de poser des questions concernant ces projets de règlement.

L'assemblée publique de consultation débute à 19 h 06 pour se terminer vers 19 h 30.

RÉSOLUTION : 2018-01-19 Adoption du deuxième projet de règlement numéro V-539-07 modifiant le règlement de zonage numéro V-539 afin de modifier la délimitation des zones commerciale C-2 et résidentielle de moyenne densité Rb-25, de créer une nouvelle zone résidentielle de haute densité Rc-19 et de revoir certaines dispositions réglementaires

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro V-539 est entré en vigueur le 12 février 2014 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée à la Ville de Donnacona afin d'opérer un établissement commercial à l'intérieur d'une résidence située sur un terrain adjacent à la rue de l'Église et compris à l'intérieur de la zone résidentielle de faible densité Ra-8;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'apporter une modification au plan de zonage de manière à intégrer cette propriété à la zone commerciale C-2 et ainsi favoriser la concrétisation de ce projet commercial;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge également opportun de diversifier les usages autorisés dans la zone commerciale C-2;

CONSIDÉRANT QUE certains ajustements doivent être apportés au plan de zonage à l'intérieur du développement domiciliaire Aube sur le fleuve afin de permettre l'implantation d'habitations trifamiliales jumelées dans un secteur donné;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter quelques précisions à certaines normes relatives aux cafés-terrasses, aux logements intégrés, aux terrasses ainsi qu'aux aires de stationnement et aux allées d'accès afin de faciliter l'application du règlement;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

Que le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement numéro V-539-07 modifiant le règlement de zonage numéro V-539 afin de modifier la délimitation des zones commerciale C-2 et résidentielle de moyenne densité Rb-25, de créer une nouvelle zone résidentielle de haute densité Rc-19 et de revoir certaines dispositions réglementaires.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-20 Autorisation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE certaines factures n'ont pu être saisies pour la séance du 8 janvier 2018 compte tenu du court délai entre le retour des fêtes et la séance;

CONSIDÉRANT les listes des comptes à payer jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes qui se détaillent comme suit :

Dépenses incompressibles	112 837,52 \$
Comptes à payer et prélèvements automatiques	1 313 591,99 \$
Total:	1 426 429,51 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-21 Approbation des dépenses des travaux de réfection du pavage d'une partie de la rue Rochon et confirmation de leurs exécutions au MTMDET

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports (MTMDET) dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière d'un montant maximal de 25 000 \$ concerne les travaux de réfection du pavage d'une partie de la rue Rochon pour un coût total de 43 153,00 \$ incluant les taxes nettes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Rochon pour la réfection du pavage pour un montant final de 43 153 \$ incluant les taxes nettes, conformément aux exigences du MTMDET.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Rochon dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-22 Mandat de services professionnels d'architecture incluant l'ingénierie en sous-traitance relatif à la construction d'un centre aquatique; adoption des critères de sélection et détermination de leur pointage

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Donnacona prévoit procéder à la construction d'un centre aquatique;

CONSIDÉRANT QUE les services d'un bureau d'architecture ainsi que d'un bureau d'ingénieur-conseil sont requis pour réaliser les plans et devis de ce projet et effectuer les travaux de surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT les règles applicables relatives à l'adjudication des contrats de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE la mise en application de ce système prévoit que le conseil municipal doit adopter des critères de sélection et déterminer leur pointage maximum;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu d'adopter les critères de sélection et les pointages tels que décrits pour faire l'évaluation des offres de services professionnels d'architecture incluant l'ingénierie en sous-traitance relatif à la construction d'un centre aquatique;

Les critères suivants sont utilisés pour évaluer les offres et la description de chacun de ces derniers est jointe en annexe de la présente résolution:

- Expérience du soumissionnaire (30 points)
- Compétence et disponibilité du chargé de projet (20 points)
- Organisation de l'équipe de projet (20 points)
- Échéancier de travail et présentation des biens livrables (20 points)
- Qualité de l'offre de services (10 points)

L'évaluation de chacun des cinq critères ci-dessus sera réalisée de la façon suivante :

- 100 % x points : Excellent (dépasse sous tous les aspects le niveau de qualité recherché)
80 % x points : Plus que satisfaisant (dépasse sous plusieurs aspects le niveau de qualité recherché)
60 % x points : Satisfaisant (atteint le niveau de qualité recherché)
40 % x points : Insatisfaisant (n'atteint pas, pour certains aspects importants, le niveau de qualité recherché)
20 % x points : Médiocre (n'atteint pas, pour plusieurs aspects, le niveau de qualité recherché)
0 % x points : Nul (rien dans l'offre ne permet d'évaluer ce critère)

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-23 Fin du programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2011-09-403 par laquelle le conseil municipal mettait en place un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite mettre fin au programme et qu'il n'a en conséquence pas prévu de sommes au budget 2018 pour ce dernier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

Que le conseil municipal confirme la fin du programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-24 Acquisition et installation d'une enseigne numérique en bordure du sentier multifonctionnel le long de la Route 138; affectation du surplus non autrement affecté

CONSIDÉRANT QUE la Ville prévoyait procéder à l'acquisition et l'installation d'une enseigne numérique en bordure du sentier multifonctionnel le long de la Route 138 en 2017 et que les sommes nécessaires avaient été prévues au budget;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a finalement pas pu être réalisé en 2017 et que les sommes prévues sont retournées au surplus de la Ville au 31 décembre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite réaliser le projet en 2018 et qu'il s'avère donc nécessaire d'affecter le surplus non autrement affecté;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

D'autoriser l'acquisition et l'installation d'une enseigne numérique en bordure du sentier multifonctionnel le long de la Route 138 pour la somme de 23 742,34 \$ incluant les taxes;

D'autoriser cette dépense à même le surplus non autrement affecté de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-25 Annulation du contrat de surveillance de l'usine de filtration avec ADT Canada

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite annuler le contrat de surveillance de l'usine de filtration avec ADT Canada;

CONSIDÉRANT la correspondance du 11 octobre 2017 de monsieur Éric Plamondon à ADT Canada concernant l'annulation de ce contrat;

CONSIDÉRANT QU'ADT Canada exige une résolution du conseil municipal pour confirmer l'annulation du contrat;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

Que le conseil municipal confirme l'annulation du contrat de surveillance de l'usine de filtration avec ADT Canada à compter du 18 octobre 2017;

D'autoriser monsieur Éric Plamondon, contremaître à l'usine de filtration, à signer au nom de la Ville, tous les documents relatifs à l'annulation de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-26 Course du Grand Défi Pierre Lavoie; autorisation de passage

CONSIDÉRANT QUE la Course du Grand Défi Pierre Lavoie est une course à relais d'environ 270 km entre Québec et Montréal;

CONSIDÉRANT QUE près de 5 000 étudiants de niveau secondaire, collégial et universitaire relèveront ce défi les 12 et 13 mai 2018;

CONSIDÉRANT la correspondance du 9 janvier 2018 de monsieur Vincent Comtois, adjoint à la coordination de la course, par laquelle l'organisation demande l'autorisation de traverser le territoire de la Ville en utilisant la Route 138 ainsi que les rues Auger, Piché et Armand-Bombardier;

CONSIDÉRANT QUE le passage de la course est prévu le 12 mai 2018 en milieu de journée;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

D'autoriser l'organisation et les participants de la Course du Grand défi Pierre Lavoie à traverser le territoire de la Ville le 12 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION : 2018-01-27 Course du Grand Défi Pierre Lavoie;
autorisation d'utiliser le stationnement du garage
municipal pour faire un arrêt**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage adressée par les organisateurs de la Course du Grand Défi Pierre Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de la course souhaite procéder à un arrêt à proximité de la Route 138 et qu'elle souhaiterait pouvoir utiliser le stationnement du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de la course prendra en charge l'installation des équipements nécessaires et la gestion des opérations de stationnement le jour de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation est également responsable de prendre contact avec les commerces à proximité et de convenir avec eux des modalités entourant l'utilisation de leurs stationnements s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à cette demande;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'autoriser l'organisation et les participants de la Course du Grand défi Pierre Lavoie à utiliser le stationnement du garage municipal situé au 100, rue Armand-Bombardier afin d'effectuer un arrêt le 12 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-28 Embauche de signaleurs

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'embaucher des signaleurs pour les besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche interne réalisé en vertu de l'article 18 de la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu d'embaucher monsieur Claude Parent et monsieur Alain Gendron au poste de signaleur à titre d'employé temporaire. Les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Donnacona.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-29 Aide financière à l'entreprise Minimum Café

CONSIDÉRANT le projet d'implantation à Donnacona de l'entreprise Minimum Café;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée par les promotrices du projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser une aide financière afin de soutenir le démarrage de cette entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la Ville de verser une telle aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

D'autoriser le versement d'une aide financière de 1 000 \$ à l'entreprise Minimum Café pour l'achat de différents équipements dans le cadre du démarrage de l'entreprise. Le versement de cette aide financière est conditionnel au démarrage de l'entreprise;

D'autoriser la trésorière et directrice des services administratifs à verser cette aide financière sur présentation de pièces justificatives pour l'achat d'équipements nécessaires au démarrage de l'entreprise;

D'autoriser une dépense de 1 000 \$ à même le poste budgétaire n° 02-630-00-972 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-30 Demande d'aide financière au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du MEES pour le projet de réfection partielle du terrain de baseball majeur

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de réaliser des travaux de réfection partielle de son terrain de baseball majeur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite présenter une demande d'aide financière pour ce projet au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (Phase IV) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour le projet de réfection partielle du terrain de baseball majeur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

Que le conseil municipal de la Ville de Donnacona autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (Phase IV) du MEES pour le projet de réfection partielle du terrain de baseball majeur;

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

Que le conseil autorise monsieur René Alain, directeur du service des loisirs et de la culture, à signer au nom de la Ville tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Affaires nouvelles

RÉSOLUTION : 2018-01-31 Participation au souper annuel de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

CONSIDÉRANT la tenue le 15 février prochain du souper des fêtes de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun que monsieur Serge Paquin participe à l'événement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

Que le conseil municipal autorise monsieur Serge Paquin à participer au souper des fêtes de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf du 15 février prochain;

D'autoriser la trésorière et directrice des services administratifs à procéder au remboursement des frais encourus par monsieur Serge Paquin pour la participation à cet événement sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-32 Félicitations au comité organisateur, aux bénévoles ainsi qu'aux employés du service des loisirs et de la culture pour l'organisation du Tournoi de hockey provincial Midget Métro de Donnacona

CONSIDÉRANT la tenue du 4 au 14 janvier 2018 de la 34^e édition du Tournoi de hockey provincial Midget Métro de Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de ce tournoi a requis le travail et l'implication des membres du comité organisateur, de bénévoles ainsi que des employés du service des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE

Il est unanimement proposé

Et il est résolu de féliciter le comité organisateur du tournoi, les bénévoles ainsi que les employés du service des loisirs et de la culture pour l'organisation ainsi que pour le succès remporté par l'événement.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-33 Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 48.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire
Président de l'assemblée

Pierre-Luc Gignac, greffier
Secrétaire